

Délibération 1.02

Aide Sociale à l'Enfance - Bilan de la mise en oeuvre opérationnelle de l'accueil durable et bénévole chez un tiers

Intervention de Sophie HERVE

Monsieur le Président,

Ce nouveau dispositif a été adopté, il y a tout juste un an, à l'unanimité de notre Conseil. Et ce n'est pas ce premier bilan, certes modeste, qui doit selon nous remettre en cause le bien fondé de la démarche.

Ce dispositif a le mérite d'exister et apporte sa contribution, et qui plus est une contribution citoyenne, à ce qu'il est convenu désormais d'appeler une grande cause départementale, même si malheureusement la prise en charge et la mise à l'abri des mineurs isolés n'est visiblement pas encore une grande cause nationale.

Et si, dans les demandes traitées, certaines ont eu comme effet de régulariser et de sécuriser des situations d'accueil existantes, tant mieux, c'est toujours ça de fait.

Poursuivons donc ce dispositif, amplifions l'information grand public, appelons à la mobilisation et à l'engagement citoyen, par exemple en utilisant les abris-bus une fois la campagne de promotion budgétaire de votre majorité achevée.

Et, au-delà de ce dispositif, renforçons notre propre engagement, mis à mal trop régulièrement à travers des situations vécues sur nos différents bassins de vie. Nous l'avons vu encore récemment avec l'évacuation du squat du hameau des Brouettes ou la mise à l'abri de fortune organisée dans un amphi de l'université par des étudiants.

C'est ici aussi, toujours la même difficulté pour mettre en cohérence les moyens déployés, avec les missions fondamentales et au passage obligatoires légalement qui nous sont confiées.

Oui beaucoup a déjà été fait, nous ne sommes pas dans la polémique et l'avons reconnu à chaque mesure prise, à travers notamment ce dispositif l'année dernière ou lors du vote de crédits d'urgence à l'occasion du Budget supplémentaire en juin.

Nous savons bien, et c'est utile de le rappeler pour illustrer ce que nous réalisons et non pour justifier nos difficultés, que l'afflux des demandes et des besoins auquel nous devons répondre s'accompagne d'une forte pression. Nos agents en savent quelque chose !

Et nous reconnaissons que la tâche est difficile d'autant que l'Etat à travers son gouvernement se défile. Il est toujours plus motivé pour chercher à recentraliser ce qui l'intéresse et à se laver les mains de ce qui a été décentralisé et qui l'intéresse moins.

Pourtant, dans cette situation humainement dramatique, l'Etat et ses gouvernements successifs ont leur responsabilité d'engagée à travers leurs décisions en matière de politique étrangère, de l'intervention catastrophique en Libye par exemple, ou des orientations d'un budget de l'Aide publique au développement largement en dessous des enjeux.

Et je ne parle même pas de la manière dont l'Europe libérale intervient ou alors juste pour la qualifier de honteuse.

Alors l'Etat distille au compte-goutte et sous la pression des départements ses contributions financières pour nous aider.

Cependant, nous avons également notre propre responsabilité.

Regardons ce qui a été fait comme ce qu'il reste à faire sans continuer à dire partout « on fait de notre mieux ».

Ce sont des mineurs, faire de notre mieux ne suffit pas. On ne peut pas continuer à être condamné en justice pour défaillance.

Il faut doter nos services en charge de la prise en charge des MNA des moyens dont ils ont besoin. Et même si cela contrarie le plan de compression de la masse salariale actuellement bien engagé, ou votre volonté de bloquer des millions pour désendetter la collectivité plus vite que la musique.

Nous avons affaire à une situation exceptionnelle, répondons par une mobilisation exceptionnelle.

La mobilisation existe, nous ne le contestons pas, mais c'est la mobilisation générale qui doit être décrétée. Et pour une fois, pas pour les besoins d'une œuvre guerrière mais pour une œuvre de paix et d'humanité.

Nous souhaiterions également nous assurer que les différentes associations mobilisées sur le terrain sur nos trois grands bassins de vie, sont bien étroitement associées au travail de nos services et que notre collectivité leur apporte tout le soutien nécessaire.

Nous souhaiterions enfin, en écho à la demande de mon collègue Alban Bruneau en octobre, nous assurer que les hôtels sous convention pour l'hébergement de mineurs sont bien contrôlés par nos services. Notamment au regard de leurs conditions d'accueil.

Nous avons encore eu à constater qu'un hôtel sous convention et qui héberge des mineurs dans l'agglomération havraise faisait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité. Ce n'est pas acceptable.